



Compte-rendu de l'assemblée des délégués en ligne Vendredi 20 mars 2020

Comité préparatoire

René Van den Berg, présidence
Stefanie Rohner
Andi Duff

Délégués votants

Château d'Oex (EPCO)
Freiamt FG
Sittertal FG
Skydive Grenchen
Skydive Kappelen
Skydive Xdream
Skylife Fallschirmclub
SWISSBOOGIE PARAPRO
SWISS POPS

Triengen PSC
Para Centro, Locarno
Helicopter Skydive
Skydive Luzern
Gruyère PC
Skydive Interlaken
Squadra Paracadutisti Ticinese
Skydive Zürich

Représentant des membres directs absent

Patrick Reuter

Écoles/groupes absents

Bex GPS
Flying Devil S.A.
Fribourg PC
Gravity Skydiving
Seeland FG
Jolly Rogers PC

Titlis FG
Eagles PC Sigriswil
VIVA
Genève PC
Skydive Switzerland
Valais PC

Ordre du jour

1. Informations
2. Scrutatrice/Rédactrice du compte-rendu
3. Réception/Approbation du compte-rendu de l'AD 2019
4. Rapport de l'organe de révision
5. Réception/Approbation du rapport des comptes 2019
6. Réception/Approbation du rapport annuel 2019
7. Décharge du Comité
8. Demandes
9. Informations du Comité
10. Élections/Honneurs
11. Cotisations 2021
12. Réception/Approbation du budget 2020
13. Modifications des statuts
14. Questions diverses

1. Informations

En raison de la situation actuelle, la 28^e AD de la Fédération suisse de parachutisme (FSP) se déroule par voie électronique. Le consentement à cette façon de voter a été demandé aux délégués au préalable. Ils pouvaient ensuite poser des questions/faire des commentaires sur les points à l'ordre du jour sur un blog et les membres du Comité y répondaient directement dans la langue respective. Dans une prochaine étape, les délégués ont pu voter par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne.

Statuts

Le président constate que l'invitation pour l'assemblée des délégués a été envoyée dans les délais.

Le Comité n'a pas reçu de demande dans le délai statutaire.

Les voix de délégués sont réparties sur la base des cotisations payées au 31 décembre 2019. 261 voix ont été réparties au total, 143 voix ont voté. La majorité absolue est donc de 73 voix, la majorité des deux tiers est de 96 voix.

2. Scrutatrice/Rédactrice du compte-rendu

Stefanie Rohner procède à l'évaluation du vote et rédige le compte-rendu.

3. Réception/Approbation du compte-rendu de l'AD 2019

Le compte-rendu de l'AD 2019 du 29 mars 2019 publié sur www.swisskydive.org est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport de l'organe de révision

Le rapport des réviseurs a été publié dans le rapport d'activité. L'organe de révision atteste l'examen et la conformité des enregistrements comptables de l'exercice 2019 ; les délégués en prennent connaissance.

5. Réception/Approbation du rapport des comptes 2019

Les revenus s'élèvent à CHF 463'207.15 ; le bénéfice est de CHF 12'858.95. Le 31 décembre 2019, le capital de la fédération s'élevait, après attribution du bénéfice annuel, à CHF 181'437.47 et le capital du fonds à CHF 255'737.20.

L'AD approuve à l'unanimité le rapport des comptes 2019.

6. Réception/Approbation du rapport annuel 2019

Le rapport annuel a été publié le 1^e mars 2020 sur www.swisskydive.org ; le président remercie les rédacteurs des rapports.

L'AD approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019.

7. Décharge du Comité

La décharge est accordée au Comité par 133 voix avec 10 abstentions.

8. Demandes

Ordre du jour : cotisations 2021

Pirmin Strauss, en tant que délégué du Fallschirmgruppe Sittertal, propose de réduire les cotisations des membres actifs et collectifs à CHF 45.- Les délégués ont pu voter en ligne sur cette demande.

Ordre du jour : modifications des statuts

Serge Pfäffli, en tant que délégué de Skydive Lucerne, propose de maintenir les deux catégories (I et II) d'entreprise de tandem. Les délégués ont pu voter en ligne sur cette demande.

9. Informations du Comité

10. Élections/Honneurs

Élection des experts

L'expert en poste ci-dessous se soumet au scrutin de réélection :

Bruno Lanz, expert en parachutisme et en accident

Bruno Lanz est réélu à l'unanimité pour quatre ans en tant qu'expert en parachutisme et en accident.

Élection du Comité

Andi Duff, Jonathan Hausherr, Beat Klingelfuss, Andreas Knabe, Stefanie Rohner et René van den Berg se soumettent au scrutin de réélection 2020. Beat Kaltenrieder et Marc Krause se soumettent au scrutin d'élection 2020 en tant que nouveaux membres.

Les personnes ci-dessus sont élues en tant que membre du Comité avec 142 voix contre 1.

Andi Duff accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Jonathan Hausherr accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Beat Kaltenrieder accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Beat Klingelfuss accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Andreas Knabe accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Marc Krause accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Stefanie Rohner accepte la nomination en tant que membre du Comité.

René van den Berg accepte la nomination en tant que membre du Comité.

Élection de l'organe de révision

Centra Treuhand-Gesellschaft SA, Schlossweg 24, 4448 Läufelfingen est élue à l'unanimité en tant qu'organe de révision.

Honneurs

Les honneurs suivants sont reportés à une date ultérieure :

Christian Frei, lauréat du diplôme Léonard de Vinci, est honoré d'un vitrail héraldique.

Dani Stoll est honoré d'un vitrail héraldique pour son engagement en tant que Safety Manager.

Phil Mast est honoré d'un vitrail héraldique pour son engagement en tant qu'expert Swiss Skydive.

Gisela Kaltenrieder, Albert Karer et Sandra Siegenthaler sont honorés pour leur engagement de longue date en tant que membre du Comité de Swiss Skydive.

Jenna Gygi, Jarno Cordia et René Terstegen sont honorés d'un vitrail héraldique pour leur record du monde dans la discipline wingsuit acrobatique.

Heini Bücheler, Cornelia Jotti, Anne Knabe et Roger Nösberger sont honorés d'un vitrail héraldique pour leur participation au record du monde dans la discipline « Full Break Large Formation Sequential ».

11. Cotisations 2021

La cotisation 2021 pour les membres actifs et collectifs est maintenue à CHF 60 ; celle pour les membres passifs est maintenue à CHF 30.

Les cotisations sont approuvées avec 105 voix avec 12 abstentions et 26 voix pour la contre-proposition.

12. Réception/Approbation du budget 2020

Les revenus attendus s'élèvent à CHF 455'305 et le bénéfice prévu à CHF 17'645 ; le budget 2020 de la fédération a été publié dans le rapport d'activité

Le budget 2020 est approuvé avec 133 voix avec 10 abstentions.

13. Modifications des statuts

1.4. Le siège social de Swiss Skydive est Lidostrasse 5, 6006 Lucerne.

3.1 Swiss Skydive se compose :

- a) d'associations de parachutisme
- b) d'écoles de parachutisme
- c) d'entreprises de tandem
- d) de membres directs
- e) de membres actifs
- f) de membres d'honneur
- ~~g) de bienfaiteurs~~
- h) de membres passifs

3.4. Une entreprise de tandem est une organisation commerciale qui effectue un nombre illimité de sauts tandem, mais qui ne propose pas de formation complémentaire aux élèves parachutistes.

5.5. Les motifs pour lesquels l'exclusion a été prononcée ne peuvent donner lieu à une action en justice (art. 72ss CC).

7.2 Les demandes à l'attention de l'assemblée des délégués doivent être transmises au comité par écrit au moins 30 jours avant l'assemblée des délégués.

~~Les demandes concernant les objets mis à l'ordre du jour peuvent être faites à l'AD.~~

- 7.4 a) Les voix de délégués sont réparties de manière suivante :
- 10 par école de parachutisme
 - 3 par entreprise de tandem
 - 1 par association de parachutisme
 - 1 par 20 membres Swiss Skydive d'une association de parachutisme
 - 1 par 20 membres directs
- 7.5 Les affaires suivantes sont réservées à l'assemblée des délégués :
- a) réception/approbation du compte-rendu de l'assemblée des délégués précédente
 - b) réception/approbation des rapports annuels
 - c) réception/approbation du compte annuel
 - e) réception/approbation du budget
- 8.8 La fédération met à contribution des experts en parachutisme, en accidents et en matériel. La durée du mandat d'un expert est de quatre ans. Il est reconductible, chaque fois pour la même durée.
- 8.9 Le comité définit l'organisation des experts dans les directives et règle notamment leur position, devoirs, compétences et les exigences pour leur nomination.

9. Organe de révision

- ~~9.3. La fédération dispose d'experts parachutistes, accidents et matériels. La durée du mandat d'un expert est de quatre ans. Il est reconductible, chaque fois pour la même durée~~
- ~~9.4. Le comité définit l'organisation des experts dans les directives et règle notamment leur position, devoirs, compétences et les exigences pour leur nomination.~~

Les modifications des statuts ci-dessus sont approuvées avec 104 voix contre 1 et 38 voix pour la contre-proposition.

14. Questions diverses

Agenda 2021


Le prochain séminaire avec des meetings d'experts, de chefs d'école et de plieurs-réparateurs aura lieu du 15 au 17 janvier 2021 au BZ Matt à Schwarzenberg LU.

Pour le Comité



René van den Berg

Pour le compte-rendu



Stefanie Rohner

Envoyé aux : Groupes, écoles, entreprises de tandem, experts, représentant des membres directs, Comité Swiss Skydive, PC/CC/SC AéCS